

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 31 JANVIER 2024

### **N° 2024-56 CONTRAT NATURE - IMPRESSION DU DEPLIANT : LA NATURE AU CŒUR DES ENTREPRISES**

Nomenclature des actes : 17

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la délibération n°2022-62 du Conseil Communautaire en date du 02 mars 2022 validant la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au dispositif Régional « Contrat Nature 2050 »,

Vu la décision n° 2023-188 de la Présidente en date du 28 Avril 2023 validant le devis pour la création d'un dépliant d'accompagnement pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de la biodiversité,

Considérant la nécessité d'impression du dépliant « La nature au cœur des entreprises » pour sensibiliser les entreprises à la biodiversité,

### LA PRÉSIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer la proposition de la société « les pieds sur terre... ». Le montant total est de 1898.00 € H.T., soit 2 277.60 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 31/01/2024.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240131-2024\_56-AR



Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 31 Janvier 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET